militaires qu'avec une extrême prudence. … tique la loi de 1872 au point de vue du rec… des sous-officiers; mais il croit qu'on ne … interrompre les études des jeunes gens qu… tinent aux carrières libérales.

On veut supprimer le volontariat, so… mais alors, qu'on le remplace par une autre me…re en faveur de la partie intelligente de la nati… : volontariat ou substitution de numéro, après un an de service, qu'on choisisse, mais il sera indispensable de faire quelque chose dans ce sens.

L'orateur admet le service de trois ans. Il rappelle ensuite que la loi de 1872 a été faite en vue d'une mobilisation partielle; cette loi présente de graves inconvénients, puisqu'elle peut faire peser sur une ou deux régions le poids entier d'une guerre partielle. Ce sont des inconvénients auxquels l'orateur se propose de porter remède.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 heures 25.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce du Tonkin. — Le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir une lettre dont l'extrait ci-après renferme d'intéressants renseignements sur le commerce du Tonkin :

« Hanoï, le 8 mai 1884.

» Toutes les marchandises importées au Tonkin paient un droit *ad valorem* de 10 0/0; celles qui proviennent de Saïgon n'acquittent que la moitié de ce droit. Elles n'auraient pas à supporter d'autres charges si elles étaient destinées à la consommation tonkinoise ; mais, si elles doivent passer à Yunnan, il est impossible de dire le montant des taxes dont elles seront frappées par les douanes que la Chine ne manquera pas de placer à la frontière.

» En ce qui concerne la nature des produits pouvant trouver un écoulement facile au Tonkin, la seule indication sérieuse que nous possédions nous est fournie par l'examen du tableau des importations pendant ces dernières années. Bien que ces renseignements, fournis par une douane installée dans de très mauvaises conditions, ne soient pas un résumé fidèle du mouvement commercial, on peut cependant les accepter comme suffisamment exacts en ce qui concerne les articles de provenance européenne, parce que ces derniers, apportés par des vapeurs européens, entrent forcément par le port de Haï-Phong. Ce sont les suivants :

« Cotonnades unies (blanc, rouge, bleu clair, bleu foncé ou vert) ; cotonnades imprimées (en moins grande quantité que les précédentes) ; velours de soie unis (noir, rouge, bleu, jaune); velours de laine ou de coton ; lainages communs, genre flanelle anglaise (couleurs variées); mérinos unis (couleurs variées); draps ordinaires ; couvertures en laine de diverses qualités; soieries moirées de diverses couleurs.

» Je n'ai pas la prétention de donner une liste complète des articles qui seront demandés plus tard par le Tonkin à l'importation ; je ne puis que citer ceux qui le sont actuellement. Il est hors de doute que l'aisance, développée par l'ouverture du pays au commerce et le contact de chaque jour des indigènes avec les Européens, développera chez les Tonkinois le besoin de produits de l'industrie européenne. »

—

Le sous-secrétaire de la marine et des colonies a adressé au général Millot, commandant en chef le corps expéditionnaire du Tonkin, la lettre suivante :

Mon cher général,

Il me paraît nécessaire d'organiser, aussitôt que possible, au palais de l'Industrie, dans les locaux de l'exposition permanente des colonies, une exhibition des produits du Tonkin.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien instituer une commission spéciale qui serait chargée de réunir d'urgence les échantillons nécessaires.

La collection à former comprendra deux parties bien distinctes :

A. Les produits du Tonkin.

B. Les produits étrangers manufacturés qui y sont importés.

1° Les produits du Tonkin, dont il s'agit d'envoyer des spécimens à Paris, seront principalement des produits d'exportation courante ; on ne devra pas se préoccuper des objets de pure curiosité.

Les échantillons transmis devront être en quantité telle, que le département soit à même, avec ces quantités envoyées, d'installer dans plusieurs villes de France des exhibitions partielles des produits tonkinois et de donner, le cas échéant, des spécimens de ces produits à de grands industriels ou commerçants.

Chaque produit devra être accompagné d'une notice indiquant son nom indigène en caractères français et tonkinois, le prix moyen, la provenance exacte, la mention « abondant, assez rare, rare » et, d'une manière générale, les renseignements de toute nature que nos nationaux auraient besoin de connaître.

2° Nos négociants exportateurs et nos industriels ont, d'autre part, intérêt à voir quels sont les produits européens qui sont en faveur au Tonkin. D'après une lettre, en date du 8 février 1884, que l'amiral Courbet a écrite au ministre, les produits étrangers qu'on importe le plus sont les :

1° Cotonnades unies (blanc, rouge, bleu clair, bleu foncé ou vert) ;

2° Cotonnades imprimées ;

3° Velours de soie unis ;

4° Velours de laine ou de coton ;

5° Lainages communs, genre flanelle anglaise (velours variés) ;

6° Mérinos unis (couleurs variées) ;

7° Draps ;

8° Couvertures en laine ;

9° Soieries moirées de diverses couleurs ;

10° Chaussures diverses ;

11° Quincaillerie ;

12° Horlogerie à bon marché.

La tâche de la commission a une importance que, j'en suis certain, elle appréciera. Il s'agit de faire connaître au public en France ce qu'est le Tonkin, quels sont les matières premières et objets d'alimentation qu'on peut y trouver, quels sont les produits manufacturés qu'il est possible d'y écouler.

Je vous serai obligé de témoigner à la commission que vous vous intéressez personnellement à son œuvre ; ce sera pour elle un précieux encouragement en même temps qu'un stimulant utile.

FÉLIX FAURE.

AFFAIRES MILITAIRES

Par décret en date du 15 avril 1884, M. Jean-Baptiste-Gustave Dron, docteur en médecine, à Tourcoing, est nommé médecin aide-major de 2e classe dans la réserve.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Patentes. — La mairie de Roubaix vient de faire afficher l'avis suivant :

« *Mise en recouvrement des rôles supplémentaires de la contribution des patentes du 1er trimestre de l'année* 1884 :

» Le maire de la ville de Roubaix,

» Donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

» Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou simplement surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater de ce jour, pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction. Les demandes en remise ou modération pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, doivent être enregistrées à la préfecture dans les quinze jours qui suivent ces événements. — Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de trente francs ne sont point assujetties au droit de timbre.

» Responsabilité des propriétaires ou principaux locataires (Loi du 25 avril 1844).

» Article 25. — « En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, la contribution des patentes sera immédiatement exigible en totalité. — « Les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires qui n'auront pas, un mois avant le terme fixé par le bail ou par les conventions verbales, donné avis au percepteur du déménagement de leurs locataires, seront responsables des sommes dues par ceux-ci pour la contribution des patentes.

» Dans le cas de déménagements furtifs, les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires, deviendront responsables de la contribution de leurs locataires s'ils n'ont pas, dans les trois jours, donné avis du déménagement au percepteur. — » La part de la contribution laissée à la charge du propriétaire ou du principal locataire par les paragraphes précédents, comprendra seulement le dernier douzième échu et le douzième courant.

» La responsabilité des propriétaires ou principaux locataires étant limitée au douzième échu et au douzième courant, les douzièmes arriérés resteraient à la charge des percepteurs si le recouvrement ne pouvait être effectué. *Circulaire de la Direction générale du 14 août* 1844.)

» Roubaix, le 25 mai 1884.

» Le maire,

» A. VINCHON, adjoint. »

La taxe sur les chiens. — On nous prie d'insérer ce qui suit :

« Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les intéressés que le rôle relatif à la taxe municipale sur les chiens est déposé au secrétariat de la mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 2 mai 1855. »

Au parc de Barbieux. — Bien que la liste des sociétés qui doivent se faire entendre alternativement pendant les dimanches et jeudis ne soit pas encore arrêtée, l'administration municipale a demandé à la *Grande Harmonie* d'exécuter, aujourd'hui, dimanche, 25 mai, au parc de Barbieux, les morceaux qu'elle doit jouer à Liège, le 1er juin

En voici le programme :

1. Allegro militaire (XXX). — 2. Marche aux flambeaux (V. Delannoy). — 3. Fantaisie brillante pour piston, exécutée par M. Ch. Montigny, piston-solo de la Grande-Harmonie (Th. Hoch). — 4. Danse macabre, arrangée par M. V. Delannoy (Saint-Saëns). — 5. 1re fantaisie sur l'Africaine, arrangée par M. V. Delannoy (Meyerbeer). — 6. L'Enchanteresse, valse (Dinoir).

Les membres d'une Société d'actionnaires (vulgairement appelée Société de vingt) établie chez M. Dierick-Lamarque, cabaretier, rue de Tourcoing, ont offert une médaille en vermeil à leur président, M. Laurent-Paulus, en reconnaissance des services qu'il a rendus.

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours du jeudi 22 mai, sur Breteuil, organisé par la société le *Pigeon Noir*, établie à l'*Ours*, 49, rue Pellart.

Lâcher de 18 paniers de pigeons. — Embranchement. — Beau temps. — Convoyeur, Auguste Astier.

1er prix, 9 h. 37 3/4, Dassonville. — 2e, 9 h, 33 3/4, Pierrard. — 3e, 9 h. 39 1/2, Mathon. — 4e, 9 h. 39 3/4, Roussel. — 5e, 9 h. 40, Duret. — 6e, 9 h. 40 3/4, Salembier. — 7e, 9 h. 40 3/4, Delmotte. — 8e, 9 h. 42 1/4, Dhoit. — 9e, 9 h. 42 1/2, Hazebrouck. — 10e, 9 h. 43, Fleury. — 11e, 9 h. 43, Carbon. — 12e, 9 h. 43 3/4, Salembier. — 13e, 9 h. 44 1/4, Fremaux. — 14e, 9 h. 44 3/4, Debaudringhien. — 15e, 9 h. 45, Duflot. — 16e, 9 h. 45 3/4, Schack. — 17e, 9 h. 46, Viérinck. — 18e, 9 h. 46, Legrand. — 19e, 9 h. 46 1/4, Varasse. — 20e, 9 h 46 1/4 Fachaux. — 21e, 9 h. 46 1/2, Deflandre. — 22e, 9 h, 46 1/2 Hazebrouck — 23e, 9 h. 46 1/2, Vamour. — 24e, 9 h. 47, Viérinck. — 25e, 9 h. 47, Defrennes. — 26e, 9 h. 47, Duret. — 27e, 9 h. 47, Duret. — 28e, 9 h. 47, Parsy — 29e, 9 h. 47 1/4, Clément. — 30e, 9 h 47 3/4. Machu — 31e, 9 h. 48, Duflot. — 32e, 9 h. 48 1/4, Vaneste. — 33e, 9 h. 48 1/4, Leclercq. — 34e, 9 h, 48 1/2, Desplanques. — 35e, 9 h. 48 3/4, Debaes, — 36e, 9 h 48 3/4, Duflot. 37e, 9 h. 48 3/4, Duflot. — 38e, 9 h. 48 3/4, Bertrand. — 39e 9 h, 49, Lefebvre. — 40e, 9 h. 49 1/3, Clovis Lecomte. — 41e, 9 h. 49 1/2, Martial. — 42e, 9 h. 49 3/4, Dansette. — 43e, 9 h. 50, Thibaut. — 44e, 9 h. 50 1/4, Clement. — 45e, 9 h. 50 1/4, Vaneste. — 46e, 9 h. 50 1/2 Renard. — 47e, 9 h. 50 3/4, Fichelle. — 48e, 9 h. 50 3/4 Serrurier. — 49e, 9 h. 50 3/4, Desbarbieux. — 50e, 9 h 50 3/4, Brissant. — 51e, 9 h. 50 3/4, Fiers. — 52e, 9 h. 51 Vanicuvenhuysse. — 53e, 9 h. 51, Dujardin. — 54e, 9 h. 51, Deschamps. — 55e, 9 h. 51 1/4, Fremaux. — 56e, 9 h 51 1/4, Delvacle. — 57e, 9 h 51 1/2 Hazebrouck. — 58e, 9 h. 51 1/2, Bayart. — 59e, 9 h. 51 1/2, Cols. — 60e, 9 h. 51 3/4, Debaes. — 61e, 9 h. 51 3/4, Leclercq. — 62e, 9 h. 52, Dujardin. — 63e, 9 h. 52, Fournier. — 64e, 9 h. 52 1/4, Varasse. — 65e, 9 h. 52 1/4, Varasse. — 66e, 9 h 52 1/4, Vamour. — 67e, 9 h. 52 1/2, Valentin. — 68e, 9 h. 52 3/4, Madrieux. — 69e, 9 h 51 3/4, Salembier. — 70e, 9 h. 52 3/4, Crochon. — 71e, 9 h. 52 3/4, Capart. — 72e, 9 h. 53, Viels. — 73e, 9 h. 53, Merches. — 74e, 9 h. 53, Duflot. — 75e, 9 h. 53 1/4, Ringeval. — 76e, 9 h. 53 1/4, Varasse. — 77e, 9 h. 53 1/2, Fixe, — [illegible] 9 h. 53 1/2, Dorchies.

Objets trouvés. — Une clef de coffre-fort a été trouvée dans une rue de Roubaix, et a été déposée au commissariat central, où on peut la réclamer.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 25 mai 1502. — Mort de dame Isabeau de Roubaix, veuve de haut et puissant seigneur Jacques de Luxembourg, en son vivant chevalier, seigneur de Richebourg, de Ruminghien, de Saiughien, baron de Montmiral, d'Aniche et de la Bazochegonet, douairière desdits lieux, dame de Roubaix, de Herselles, etc ; icelle dame de Roubaix, seule fille et héritière de noble et puissant Pierre de Roubaix, seigneur de Roubaix et de Herzelles, et de Madame Marguerite de Ghistelles, dame de Brœucq et de Wasquehal; par affectueuse et ardente dévotion icelle a fait cet hôpital et fondé de ses propres deniers en l'honneur de Madame Ste-Elisabeth ... Laquelle vertueuse dame, après avoir fait plusieurs autres œuvres méritoires et charitables, en l'âge de 68 ans, pleine de vertus rendit le dernier soupir l'an de grâce 1502, le 25e jour de mai. » (Epitaphe d'Isabeau de Roubaix à l'hôpital Sainte-Elisabeth). C'est dans cet asile dû à sa pieuse libéralité, qu'Isabeau de Roubaix était allé se préparer à la mort : elle y reçut la sépulture dans la chapelle.

25 mai 1685. — Pierre Lecomte, lieutenant en second du marquisat de Roubaix, donne aux pauvres dudit lieu une rente de 60 livres à prendre sur ses biens et une autre rente de 3 rasières de blé à charge par lesdits pauvres d'assister à l'obit par lui fondé dans l'église paroissiale (Archives de Roubaix GG 228 n° 10.)

25 mai 1809. — La ville fait l'acquisition, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 370 fr. 40, d'un terrain appartenant à l'hospice et situé à droite du chemin du Fresnoy, et y établit le cimetière sur 1 hectare 40 ares de superficie, étendue jugée nécessaire pour une population que les prévisions ne supposaient pas devoir aller au-delà de 12,000 âmes. L'accroissement rapide de la population rendit bientôt ce terrain trop exigu; on le remplaça par le cimetière actuel; on y établit un jardin public qui prit le nom de square Notre-Dame. (Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, t. 1er, f 131.)

25 mai 1843. — Fondation à Roubaix d'une Société de secours mutuels sous le titre de Société Saint-Jean (Archives de Roubaix, Q IV (a) 1.)

25 mai 1875 — Arrêté du préfet du Nord autorisant l'acceptation du legs fait par M J.-B. Renard, en faveur des orphelins. (Voir l'éphéméride du 25 octobre 1874.)

TOURCOING

La Société hippique de Tourcoing offrira, le dimanche 13 juillet, un carrousel attelé qui aura lieu sur le boulevard Gambetta. Vers la fin du mois d'août aura lieu le carrousel monté, dans le nouveau manège situé sur le même boulevard.

Des affiches indiqueront, pour chacun des carrousels, les prix et les conditions.

LILLE

Concours hippique. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le concours hippique du Nord aura lieu, sur l'Esplanade de la citadelle, du 26 mai au 2 juin 1884.

214 prix, s'élevant à un total de 37,783 francs, seront donnés par la Société hippique française.

Voici l'ordre journalier des opérations du concours :

Lundi 26 mai. — Arrivée des chevaux avant dix heures du matin ; 1 heure du soir : examen des chevaux par la commission d'admission ; 4 heures du soir : courses au galop, 1re division, 1re catégorie, 1re section, officiers.

Mardi 27. — 1 heure du soir : poulains et pouliches de 3 ans sans dressage ; 4 heures du soir : courses au galop, 2e division, 1re catégorie, 1re section, sous-officiers.

Mercredi 28. — 9 heures 1/2 du matin : chevaux attelés seuls, flots de rubans ; 2 heures du soir : courses au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches, nés en 1881 dans la circonscription du concours, 1re catégorie ; 4 heures du soir : courses au galop, 1re division, 1re catégorie, 2e section, officiers ; courses au galop, 1re catégorie, prix des habits rouges.

Jeudi 29. — 12 heures 1/2 : chevaux de selle, flots et prix ; 3 heures 1/2 du soir : course d'ensemble au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches nés en 1881 dans la circonscription du concours, 1re catégorie ; 4 heures du soir : courses au galop, 2e division, 1re catégorie, 2e section, sous officiers.

Vendredi 30. — 9 heures 1/2 du matin : chevaux attelés en paire, prix ; chevaux attelés seuls, prix ; 2 heures du soir : courses au trot pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, nés dans la circonscription du concours, 2e catégorie ; 4 heures du soir : courses au galop, 1re division, 2e catégorie, prix des Dames, officiers ; courses au galop, 2e catégorie, prix des Dames gentlemen.

Samedi 31. — 9 heures 1/2 du matin : épreuves montées des chevaux primés à l'attelage ; 1 heure du soir ; chevaux de poste attelés seuls ; 2 heures 1/2 du soir : course d'ensemble au trot monté pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, nés dans la circonscription du concours, 2e catégorie ; 3 heures du soir : course au galop, 4e division, 2e catégorie, prix des Selles anglaises, sous-officier.

Dimanche 1er juin. — 1 heure du soir : prix internationaux, 5e catégorie, chevaux de traits attelés : 3 heures du soir ; paix internationaux, 4e catégorie, chevaux de selle ; 4 heures du soir : courses au galop, 1re division, 3e catégorie, prix couplés, officiers.

Lundi 2. — 1 heure 1/2 du soir : prix internationaux, 1re, 2e, 3e catégories, chevaux attelés ; 3 heures du soir : course au galop. Prix de la Coupe, gentlemen ; prix de la Coupe, officiers. — Longchamps de chevaux de selle.

Les épreuves devant le jury auront lieu dans l'ordre suivant : 1re catégorie, 2e catégorie, 3e catégorie.

L'épreuve préalable « attelés seuls » est de rigueur pour tous les chevaux attelés en paire. Tous les chevaux ayant obtenu des prix à l'attelage doivent, en outre, être présentés montés avec selle et bride complete. Aucun cheval ne peut paraître dans le manège sans son numéro de poitrail.

L'entrée sera gratuite le jeudi 29 mai et le lundi 2 juin jusqu'à midi.

Le départ des chevaux aura lieu le mardi 3 juin.

—

La course d'essai créée pour gentlemen aura lieu sur l'Esplanade de la Citadelle, le mardi 27 mai à 3 h. 1/2.

Les engagements seront reçus au bureau du concours à partir du 26 mai jusqu'au mercredi 28 à 3 heures.

L'habit rouge n'est pas exigé.

Publications et publicistes. — Prochainement paraîtra à Lille, un nouveau journal hebdomadaire, l'*Indépendant du Nord*, rédacteur en chef M. Legé-Bersœur.

Représentation de Coquelin aîné. — La représentation de mercredi sera très belle et on pourra braver la chaleur d'une salle comble pour entendre *Gabrielle*, d'Emile Augier, interprêté par Coquelin aîné, Davrigny, Mlles Fayolles et Ancel, du Théâtre-Français.

Un acte de Guy de Monpassant, l'*Histoire du vieux temps*, servira de lever de rideau. M. Coquelin dira trois monologues : *le Chapeau du Normand, la Vie de Grenet-Dancourt* et *le Renard et le Corbeau*, arrangé par un Anglais.

La Société des agriculteurs du Nord a fait acheter, on se le rappelle, six taureaux de la race flamande au concours de Bailleul. Elle a acquis, notamment, le 1er, le 3e et le 5e prix de ce concours, qui sont des bêtes remarquables, le concours de Bailleul ayant été très brillant cette année.

Ces six étalons bovins seront mis en vente jeudi prochain, 29 mai, à la gare d'Aulnoye, qui, à cause de ses nombreux embranchements de chemins de fer, devient un centre où l'on arrive facilement de tous les points de la région.

Heureux gagnant. — Un jeune employé de la maison A. Pajot et Ch. Lefebvre, de Lille, vient de gagner un lot de 30,000 fr. au tirage de la la ville de Bruxelles.

La Madeleine-lez-Lille. — Le carrousel qui avait été annoncé pour le dimanche 22 juin est définitivement fixé au dimanche 29 juin.

Le manège situé place de l'Ecole est dès aujourd'hui à la disposition des amateurs.

Encore un pendu. — Samedi, la femme Vameh, demeurant, 23, rue Mourmant, inquiète de ne pas voir son mari qui revient dîner chaque jour, se décida, vers deux heures et demie, à aller dans un magasin situé à l'angle des rues Brûle-Maison et Gantois, où celui-ci était occupé à couper du bois.

Quelle fut sa terreur en entrant dans la maison? Son mari était pendu à une poutre.

Elle poussa de grands cris qui attirèrent deux voisins. Ceux-ci coupèrent immédiatement la corde, mais Vameh était mort.

Le docteur Lambin, appelé aussitôt, ne put que constater la mort. On ne sait quel a pu être le motif de ce suicide.

Le corps a été transporté dans son domicile, rue Mourmant.

EXPOSITION LILLOISE

des œuvres des apprentis des patronages

(SALLE OZANAM)

L'exposition des œuvres d'apprentis de la salle Ozanam, due à l'initiative de la commission permanente des patronages de Lille, nous paraît avoir un réel succès. Dimanche dernier, plus de 1,500 personnes se sont rendues rue de Voltaire ; jeudi, environ 1,200 sont entrées dans la salle; nous ne doutons pas qu'aujourd'hui les visiteurs ne soient encore plus nombreux. Notre cité n'a pas voulu rester en arrière de celles de Paris et de Poitiers, qui, depuis longtemps, ont organisé des expositions périodiques du même genre ; aussi nous sommes persuadés que les féconds résultats auxquels on est arrivé dans ces deux villes seront bientôt égalés par ceux obtenus dans notre chef-lieu du Nord.

Egarons-nous un instant au milieu de cette manifestation du travail et notons au passage les expositions les plus dignes de remarque.

L'exposition des patronages de Douai tient ici largement la première place. Les œuvres envoyées chez nous par les jeunes apprentis de cette ville témoignent que ceux-ci sont déjà presque passés maîtres dans le travail du fer et dans celui du bois.

Une petite machine à vapeur à balancier, à deux cylindres, de la force de 6 chevaux, œuvre collective de MM. L. Delille et J. Queaut, tourneurs, H. Pico et J. Labassée, ajusteurs, attire tout d'abord notre attention. Une étiquette nous apprend que les auteurs de cette jolie pièce ont les uns 17, les autres 18 ans. Nous félicitons sincèrement ces jeunes gens de leur œuvre, les pièces de leur machine sont parfaitement ajustées et l'ensemble nous paraît très habilement conditionné. C'est d'ailleurs là, nous dit-on, un travail de longue haleine, car il aurait exigé trois longues années d'études et de travail persévérant. Il y aurait déjà un acquéreur.

Non loin de là, les principaux élèves de l'atelier de Douai ont rempli toute une vitrine de pièces de précision d'une exécution peu facile. Ici ce sont des marteaux de serrurier, des boulonniers, des tenailles de forge, des pinces, là des compas de diverses formes pour mesurer l'épaisseur du fer; voici des équerres et fausses équerres en acier, des palans, des clefs anglaises, voici encore des ciseaux de diverses formes destinés à entailler le fer, et à côté toute une profusion d'instruments de serrurerie : poinçons, pointes, becs d'âne, bigorneaux, etc.

Nous ne pouvons relever les noms des ouvriers artistes qui ont concouru à la confection de ces pièces : contentons-nous de dire que leurs œuvres font honneur tout autant aux professeurs qui ont si bien enseigné qu'aux élèves qui ont si bien appris.

L'établissement de Douai, du reste, à en juger par les photographies placées au-dessus des vitrines et qui nous représentent l'intérieur des ateliers en pleine activité, nous paraît être un modèle du genre. Tout nous y semble organisé de main de maître et soumis à une direction des plus intelligentes : les apprentis ont sous la main tout ce qu'il faut pour devenir des maîtres, et les ébauches qu'ils nous soumettent sont garants qu'ils le deviendront.

Nous avons plus loin la preuve qu'au besoin les apprentis de Douai savent construire de toutes pièces les machines-outils dont ils se servent journellement. Cette poinçonneuse si bien agencée, cette cisaille circulaire, cette petite machine à percer, qui figurent ici sous les noms de J.-B. Coutance (16 ans) et L. Delille (18 ans), nous paraissent d'une construction parfaite; c'est d'elles qu'on peut dire qu' « elles ne demandent qu'à marcher. »

Deux apprentis de 14 ans, MM. H. Dernoncourt et V. Dubois, (que peut-on exiger à cet âge ?) ont envoyé une machine à satiner les photographies qui, ma foi, ne manque pas de mérite. Bien des ouvriers faits ne sauraient donner mieux.

Avec la machine pneumatique, de MM. Jacquet, Delille, Dumont et Delchocq (16 à 18 ans), nous entrons dans la série des appareils de physique. Nous connaissons tous la précision qu'exige la construction de ce genre de travaux. Ici, l'à-peu-près n'est pas de mise, l'ajustage de chacune des pièces doit être exact, mathématique. Et nos jeunes apprentis ne s'arrêtent pas là, car plus loin toute une collection d'appareils électriques, construits par eux, témoigne de leur savoir et de leur habileté. Voici une machine Gramme, construite par un tourneur de quatorze ans (V. Dubois), et un ajusteur de seize ans (J. Lecocq). Voici un appareil magnito-électrique, de Clarcke, reconnaissable à son faisceau aimanté recourbé en fer à cheval et aux deux bobines fixes en avant mobiles autour d'un axe horizontal, dû à M. Dernoncourt (seize ans, V. Dubois (quatorze ans) et A. Duconseil (dix-sept ans). Voici encore un moteur Trouvé, une machine électrique à balancier (qui est vendue), etc , et tout à côté de ces appareils de cabinet, une locomotive miniature complétant la collection des machines. Oui, j'ai bien dit, une locomotive avec son châssis, sa boîte à feu, sa chaudière, ses roues motrices et les appareils d'alimentation, rien n'y manque. Nécessairement elle peut marcher, et tout même indique qu'elle a déjà marché

Mais ce n'est pas seulement la fonte ou le fer doux que les apprentis apprennent à travailler au patronage de Douai, c'est encore le bois et tous ses dérivés, et les travaux qui relèvent de la menuiserie ne le cèdent en rien à ceux qui sont l'œuvre de la forge et du marteau.

Le comble exposé par M. A. Duconseil (dix-sept ans) est parfaitement exécuté, la liaison des fermes entre elles y est très bien comprise, les tirants, poinçons, arbalétriers, contre fiches et jambettes bien consolidés.

L'armoire pour bibliothèque, du même apprenti, témoigne d'un travail sérieux.

Voici un escalier à marches tournantes, exécuté par un apprenti de seize ans, le jeune E. Desmaretz; puis toute une collection d'assemblages des plus divers : à mi-bois, à tenons et mortaises, à double tenon, à trait de Jupiter, à queue d'hironde, assemblage vertical, assemblage par moises, etc.; peut-être en oublions-nous? Rien de tout cela n'est à dédaigner.

Enfin, l'on fait aussi dans l'atelier de Douai des ouvrages au tour (bougeons de chaise, porte-cannes, pitons d'escalier, etc) et l'apprenti de 15 ans, M. E. Legrand, l'auteur de ceux exposés, a droit à toutes nos félicitations. Il est sur le chemin du succès, le travail en fera certainement un habile ouvrier.

Après le patronage de Douai, nous signalerons parmi les exposants de la rue de Voltaire, le patronage Sainte-Croix, de Cambrai.

LOUIS LECLAIR.

NORD

Wattignies. — Le festival de Wattignies aura lieu le 8 juin. Quarante-cinq sociétés ont répondu à l'appel du comité.

L'*Harmonie d'Haubourdin* et l'excellente *Fanfare d'Armentières*, composée de 75 membres; participeront à cette bonne œuvre. La fanfare, qui sera accompagnée d'un détachement de pompiers de 60 hommes, exécutera l'ouverture d'*Obéron* et un grand air varié.

Les habitants se préparent à recevoir dignement les étrangers.

Douai. — *Abus de confiance.* — Par ordre du parquet, la police de Douai a mis en état d'arrestation un individu inculpé d'abus de confiance.

Lors de son interrogatoire, le prévenu a essayé de se donner un faux état-civil en déclarant être le nommé Jules Dutrieux, âgé de 34 ans, originaire de Paris. Mais il a pu être établi que ce malfaiteur dangereux était d'origine hollandaise.

L'inculpé a été écroué à la maison d'arrêt de Douai.

Un duel. — Une rencontre à l'épée a eu lieu, vendredi après-midi, dans le manège de la rue des Wetz, entre deux canonniers du 15e régiment d'artillerie, qui, à propos d'une affaire de service, en étaient venus aux mains. On sait que dans ce cas, les règlements en vigueur dans l'armée exigent qu'il y ait réparation par les armes.

L'un des deux a été très légèrement blessé à un doigt de la main droite et l'honneur a été déclaré satisfait.

Fourmies. — On lit dans le *Journal de Fourmies* à la date du 24 mai :

« On nous apprend à la dernière heure que le train express qui vient de Mons, a déraillé au passage à niveau d'Hautmont. L'accident a eu lieu vers midi.

» Le train a reçu une forte secousse, et sa vitesse était tellement rapide, que même après le déraillement, il a continué de marcher hors de la voie.

» Les voyageurs en ont été quittes pour la peur et une forte commotion. Moins heureux que ces derniers, le mécanicien a reçu à la jambe droite une blessure de peu de gravité toutefois.

» Le train qui devait entrer en gare de Fourmies à une heure, n'a pu arriver, par suite du retard occasionné par cet accident, qu'avec 22 minutes de retard. »

Dunkerque. — L'auteur de la tentative de meurtre du 21 courant, Bourgeois, a été condamné à six mois de prison et 500 fr. de dommages-intérêts. On se rappelle qu'étant ivre, Bourgeois a frappé un nommé Dubois, d'un coup de couteau à l'œil gauche.

PAS-DE-CALAIS

Walincourt. — Un tisseur de cette commune, nommé Gervais Margerin, creusant, il y a quelques jours, un trou dans un champ qu'il possède depuis douze ans, a trouvé un pot de grès renfermant 19 kilos 500 grammes de pièces de six francs à l'effigie de Louis XV et de Louis XVI.

Ce qui fait, rien qu'en valeur d'argent, un petit gain de 3,900 fr.

Béthune. — Le sieur D..., employé attaché aux magasins de la *Belle Jardinière*, s'est enfui secrètement, mercredi, de notre ville. Cette disparition est motivée par la découverte, paraît-il, de détournements nombreux opérés par cet employé au préjudice de son patron. Le sieur D.. occupait à la *Belle Jardinière* un emploi de confiance; il allait, dans les localités voisines, essayer les habillements commandés à sa maison. Il paraît qu'en beaucoup d'endroits, D... aurait présenté une note acquittée par lui et aurait perçu indûment des sommes s'élevant jusqu'à près de 8,000 francs.

Boulogne-sur-Mer, — *Renflouement.* — Les efforts tentés pour renflouer la drague coulée dans le chenal ont enfin été couronnés d'un plein succès.

Après quelques journées de travail, ce bâtiment a pu être amené vendredi soir, vers cinq heures, sur le gril de carénage, où il va maintenant être soumis aux réparations qu'il exige.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 mai. — Fernand Spriet, rue du Duc, 21. — Marcelin Dupont, rue de l'Hommelet, maisons Lehoucq, 5. — Arthur Samain, rue de Ma Campagne, 63. — Henri Nisse, rue de Lannoy, cour Bourgies, 3.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 24 mai. — Jules Cornez, 23 ans, lamier et Marie Lemaire, 2[illegible] ans, dévideuse. — Eugène Veylstèke, 27 ans, employé de commerce et Sylvie Callens, 26 ans, modiste.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 mai. — Félicité François, 6[illegible] ans, ménagère, rue Decrême, 31. — Pierre Saffre. 50 ans, tisserand, rue Bernard, 72. — Henri Landr[illegible], [illegible] jours, rue de l'Hommelet, 6. — Adeline Defontaine, [illegible] ans, soigneuse, à l'Hôtel Dieu. — Marie Deleforge, 3 mois, quai Dhalluin, près l'Ecluzier, 6. — Elise Massez, 3 mois, rue de Lannoy, fort Desprez, 12.

Etat-civil de Leers. — NAISSANCES du 11 au 12 mai. — Henri-Joseph Carbon.

Du 13 mai. — Georges-Henri Deboure. — Marie-Marguerite-Fidèle Croin.

Décès du 14 mai — Henri-Joseph Debreux, 1 an.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOHEM, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Hippolyte BOHEM, décédé à Lille, le 22 mai 1884, dans sa 62e année, administré des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 26 dudit mois, à 11 heures 1/2, en l'église Saint Michel, à Lille. Les Vêpres Matines et Laudes seront chantées la veille du Convoi, à 4 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino, 27[illegible], Lille.

Ils vous prient aussi d'assister aux Messes qui seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le lundi 9 juin, pendant toute la matinée; et à l'Obit Solennel, qui sera chanté le même jour, à 11 heures 1/2, (Laudes à onze heures). 10659

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le mardi 27 mai 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Prosper ECKMAN, époux de Dame Sophie LEFEBVRE, décédé à Roubaix, le 20 avril 1884, dans sa 35e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 26 mai 1884, à [illegible] heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph CATTEAU, époux de Dame Cornélie DELADERRIÈRE, décédé à Roubaix, le 29 avril 1884, à l'âge de 30 ans administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 mai 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph VANDEVENNE, époux de Dame Charlotte BUISINE, décédé à Roubaix, le 24 mai 1883, dans sa [illegible]2e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église du Blanc-Seau, le lundi 26 mai 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean NEYRINCK, cabaretier au faubourg de Roubaix, époux de Dame Rosalie VANSEVREN, décédé subitement à Roubaix, le 11 mai 1883, dans sa 6[illegible]e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FEUILLETON DU 26 MAI — (N° 24.)

L'ESPIONNE

XVIII

LES FRANCS-TIREURS DE LA NUIT

Le marquis de Noireterre, ayant fait un rude apprentissage de la vie d'aventures au milieu des peuplades africaines, possédait les qualités nécessaires pour réaliser le plan qu'il avait conçu, de contre-carrer l'espionnage prussien sur le théâtre même de la guerre. La troupe qu'il avait organisée était peu nombreuse, mais la qualité compensait largement la quantité. Ses compagnons étaient au nombre de douze, lui, le chef, complétait le chiffre fatidique de 13.

Il avait recruté sa petite armée dans le monde cynégétique; pour y être admis il fallait avoir fait ses preuves comme chasseur. Au point de vue social elle formait une bigarrure; il y avait parmi les francs-tireurs, des membres du Jockey, du club Alpin, des peintres, d'anciens sous-officiers retour d'Afrique. C'était un de ces derniers, nommé Chauvet, qui, en raison de ses connaissances spéciales, était le lieutenant de l'escouade que le marquis commandait en qualité de capitaine.

Le costume était des mieux appropriés au genre de vie qu'on allait mener; il se composait d'une vareuse, d'un pantalon large comprimé par le bas par de fortes jambières en cuir retourné. Le vêtement était d'un gris de fer très foncé, nuance excellente pour passer inaperçue la nuit. La vareuse serrée autour de la taille, par une cartouchière contenant vingt-quatre cartouches de modèle nouveau, pour le fusil que venait d'inventer Chassepot, un sabre-baïonnette et un revolver d'ordonnance à six coups, complétaient l'armement. Les compagnons du marquis ne tardèrent pas à entrer en campagne. C'est l'espace compris entre la Moselle et la Meuse qu'ils choisirent pour théâtre de leurs futurs exploits.

Ce ne fut pas sans motif que leur chef préféra cette partie de la frontière. Il pressentait d'avance que les premiers efforts de la lutte entre les deux peuples devaient s'y concentrer.

En quittant la voie ferrée, les francs-tireurs se dirigèrent vers un massif boisé qui s'étendait comme un rideau. C'est sous ce couvert que se tint leur premier conseil de guerre.

— Mes amis, commença M. de Noireterre, nous voilà entrés en campagne. Il faut convenir ensemble de nos premières opérations; à nous douze nous devons éclairer cette région, et faire parvenir aux corps d'armée échelonnés, des avis qui pourront leur être utiles.

— Nous nous diviserons trois par trois et nous fouillerons le pays comme de vrais chasseurs savent le faire.

— Il ne nous manquera qu'une chose, interrompit le lieutenant Chauvet, c'est le gibier; jusqu'à présent nous n'avons pas entrevu l'ombre d'un Prussien.

— Nous en trouverons, je vous le jure, répliqua M. de Noireterre avec un triste sourire. Je sens l'armée allemande tout proche de nous, là-bas, de l'autre côté, dans ces masses boisées qui bornent l'horizon à l'est. Ils sont encore invisibles, mais nous ne tarderons pas à apercevoir leurs éclaireurs, les uhlans, c'est-à-dire des espions déguisés en soldats.

— Pourriez-vous, capitaine, nous expliquer ce que sont ces cavaliers dont on parle tant depuis quelques jours, mais que personne n'a encore rencontrés.

— Le corps des uhlans, répondit M. de Noireterre, a été recruté parmi les Allemands qui, depuis plusieurs années, habitaient l'Alsace et la Lorraine pour préparer l'invasion. Ils étaient disséminés çà et là dans les campagnes, dans les villages et dans les villes, masquant leur mission sous des professions diverses ; les uns étaient employés comme domestiques dans les fermes; d'autres étaient brasseurs, petits marchands, cabaretiers.

Aussitôt que la guerre a été décidée, ces hôtes dangereux et perfides se sont évaporés du jour au lendemain; ils ont disparu. Nous allons les voir revenir sous le costume de uhlans; ils connaissent le pays de longue main, y ont des relations ; ce sont eux qui prépareront les étapes de l'armée allemande dont ils forment l'avant-garde.

— Mort aux uhlans! mort aux espions! crièrent à l'envie les franc-tireurs en se pressant autour de leur chef.

— Voilà le gibier que vous demandez, mon brave Chauvet, continua le capitaine. Pas de grâce, pas de fausse générosité, avec ces traîtres qui viennent mordre la main qui les a nourris. Autant vous en apercevrez, autant vous devrez en abattre. Vous tous d'excellents tireurs, ménagez votre poudre et ne tirez qu'à coup sûr.

— Grâce à Dieu! nous n'en manquerons pas de sitôt, fit un des francs-tireurs en indiquant un fourgon attelé de deux forts chevaux qui était sensé contenir les effets de la troupe, mais qui, en réalité, n'était qu'une poudrière.

— Ce fourgon, répondit le chef, sera pour nous un embarras, puis nous pouvons tomber dans une embuscade, et ce serait le plus grand des malheurs si nos munitions venaient à passer aux mains de l'ennemi. Les mettre en sûreté, telle doit être notre première préoccupation.

L'avis était sage; il fut approuvé à l'unanimité. Séance tenante, il fut décidé que les cartouches seraient disséminées en dépôt dans les fermes des environs.

On se mit aussitôt en marche et l'opération commença; on choisit de préférence les fermes isolées, les moins apparentes. A la fin du jour il ne restait plus à cacher que deux caisses contenant mille cartouches chacune. La nuit venait, il fallait en même temps songer à un gîte; un des francs-tireurs, qui avait été en avant, revint et dit :

— J'ai trouvé le coucher pour notre première étape, un fort joli château, ma foi ! avec parc, vastes écuries, un endroit de cocagne !

— A qui appartient-il ?

— A une dame de Metz qui habite Paris l'hiver, et l'été dans ce pays. Elle n'y est pas encore, mais les domestiques m'ont affirmé qu'elle ne tarderait pas à arriver.

— Savez-vous le nom de cette dame ?

— On a prononcé celui de Mathurin.

— Un nom français ! nous pouvons nous risquer. Allons, en marche, mes amis, fit le capitaine en prenant la tête de sa troupe, nous aurons, selon toute apparence, une bonne nuitée pour aujourd'hui.

L'habitation, dans laquelle les francs-tireurs allaient prendre leur logement, était placée sur une colline qui dominait la plaine; elle touchait presque la frontière. Au delà on apercevait les premières maisons de Sarrebruck. Quelques cheminées hautes et fumantes indiquaient l'emplacement des fabriques, qui font la richesse de cette cité.

Du haut de l'éminence où se profilaient les murailles blanches du petit castel, on découvrit un paysage digne du pinceau de Claude Lorrain. Les derniers rayons du soleil rougissaient les moissons mûres, que coupaient çà et là des bosquets sombres. Il y avait dans l'air et dans la nature le calme qui précède le grand repos de la nuit; sur la route poudreuse, aussi loin que le regard pouvait s'étendre, on apercevait quelques paysans qui rentraient dans leurs chaumières, après le labeur de la journée.

M. de Noireterre, qui était poète à ses heures, se sentait impressionné par ce spectacle.

— Quelle horrible chose que la guerre ! pensait-il. Demain peut-être ce bonheur champêtre ne sera plus qu'un rêve évanoui. La voix du canon aura remplacé le chant des oiseaux; ces champs fertiles seront dévastés et ces pauvres chaumières seront peut-être en feu !

Tout en se livrant à ces réflexions philosophiques, il était arrivé devant la grille qui fermait le parc du château. … rait dit que lui et ses … au… hommes étaient attendus, car elle était toute grande ouverte.

Un domestique venait à sa rencontre.

— Que désirez-vous capitaine ? demanda-t-il.

— Un gîte pour la nuit et, s'il est possible, un souper pour moi et ma compagnie.

— Vous aurez l'un et l'autre, répondit le serviteur avec un accent tudesque prononcé, qui mit tout de suite en éveil le chef des francs-tireurs.

— Seriez-vous d'origine allemande ? interrogea-t-il.

— Alsacien, c'est-à-dire un bon Français, répondit le valet avec vivacité.

— Montrez-nous notre logement.

— Vous êtes treize, nous avons assez de lits pour vous tous.

— De la paille dans une grange, nous nous en contenterons.

Le domestique insista pour faire accepter des chambres où l'on serait bien mieux, mais le marquis fut intraitable et persista à demander le bivouac en commun pour tous.

Un des francs-tireurs qui aimait ses aises s'était étonné de cette résistance.

— Une nuit passée dans un bon lit, fit-il, lorsque le domestique se fut éloigné pour faire étendre des bottes de paille dans une grande remise, n'aurait pas été à dédaigner.

Ses camarades se mirent à rire et à le plaisanter sur son sybaritisme.

(*A suivre.*) L. VÉRAN.